

AUREILHAN

Bulletin d'Information Municipal

JUIN 2009

*Félicitations à la Société Cavalcade
pour son défilé du 3 mai 2009 !*



DOSSIER

Spécial Budget 2009
P 3 à 7

CADRE DE VIE

Opération de renouvellement
urbain du Bout du Pont
P.10 à 11

PLUS D'INFOS

Le Relais Assistanes Maternelles
Programme des activités du 3ème
trimestre
P 12

N°5





L'Editorial

de Yannick BOUBÉE, Maire

Poursuivre la construction d'un avenir meilleur

Le premier semestre 2009 s'achève. Les élus ont eu à étudier et à délibérer sur des dossiers importants, rendant l'activité municipale particulièrement intense. Deux sujets essentiels pour notre Commune méritent notre attention : le vote du budget et le projet de retenue de l'OUSSE.

La stratégie patrimoniale et les orientations financières ont largement nourri les réflexions du Conseil Municipal. A l'issue d'un travail sérieux, une programmation pluriannuelle des investissements a été définie jusqu'en mars 2014, terme de la présente mandature. Pour les 5 années à venir, Aureilhan engagera 11 millions d'euros pour conserver, embellir et développer les équipements communaux. Cette montée en charge permettra, d'une part de concrétiser les engagements du manifeste municipal validé en mars 2008, d'autre part d'abonder le plan de charges des entreprises, donc de soutenir l'emploi local. Le vote du budget 2009, dossier du présent bulletin, s'inscrit dans cette démarche programmatique. Le recours à une fiscalité accrue s'avère nécessaire à la fois pour faire face aux besoins, et pour compenser le désengagement de l'Etat. Toutefois, malgré l'effort demandé, nos taux d'imposition resteront raisonnables. A présent, je continue à m'indigner et à dénoncer l'insuffisance de péréquation nationale et les injustices territoriales choquantes ; je porterai ces réalités à votre connaissance.

La lutte contre le projet de retenue de l'OUSSE, du nom du ruisseau de la vallée située à l'Est de la partie urbanisée de la Commune, a largement mobilisé nos énergies. Les arguments de raison décuplent la volonté de mon équipe à combattre ce projet du siècle passé, destructeur pour notre agriculture périurbaine et l'environnement de notre bassin de vie. A notre place, à notre niveau de responsabilité, nous avons agi. Après un long débat public entre l'Institution ADOUR, porteuse de ce barrage, et l'Association citoyenne « AÏDOT », hostile à ce projet, le Conseil Municipal a manifesté son refus à l'unanimité. L'expression politique forte de notre assemblée, les délibérations « CONTRE » des trois autres Communes du canton et du Grand Tarbes que j'avais sollicités, les positions « CONTRE » du Député Jean GLAVANY et du Conseiller Général Pierre DUSSERT, devraient influencer la décision au moment des choix. Le concept de « l'acceptabilité sociale » n'est absolument pas rempli et, jamais, un projet d'aménagement mené par l'Institution ADOUR n'avait rencontré une telle opposition. La conclusion s'impose : il faut supprimer la retenue de l'OUSSE de la liste des projets potentiels à réaliser !

**Réalistes et attentifs nous sommes,
constructifs et solidaires nous resterons.**

*Vous souhaitant un bel été,
cordialement à vous.*

Bulletin d'Information Municipal

Directeur :

Yannick Boubée

Rédacteur :

Maryvonne GARBAYE

ont collaboré
à ce numéro :

Jean DEVATINE

Serge DUTHU

Pierre FAURE

Anne-Lise GAILLARD

Hervé GAILLARD

Mady GARCEAU

Pierre GAYAT

Impression :

GRAPHICOM

05 62 36 18 64



BREVES...

La «Nuit des Bandas» Samedi 20 juin 2009

Le samedi 20 juin 2009, à l'occasion de la Nuit des Bandas, la célèbre banda « Lous Berrètes fête ses 28 ans d'existence au Centre Jean Jaurès, en compagnie de trois autres fanfares parmi les plus réputées : les « Ronceros » de Santander (Espagne), les « Pégailouns » de Parentis (Landes) et la jeune prometteuse « Banda Samba » de Bordères sur l'Echez, notre proche voisin.

C'est la cinquième fois que les Berrètes organisent cette

manifestation, qui draine une foule considérable au Centre Jean Jaurès, dans un esprit de convivialité, une ambiance musicale extraordinaire et, en prime, un orchestre de salsa qui fera danser jeunes et moins jeunes. A l'occasion de cette « Nuit des Bandas », un nouveau CD sortira, le cinquième, typiquement espagnol, arrangé de main de maître par l'irremplaçable Kiki CARLON, chef de musique depuis l'origine de la banda. Tout est donc réuni pour satisfaire le public aureilhanais et

tous les autres « festayres » de la région qui seront les bienvenus

Avec la rigueur de l'organisation des Berrètes, nul doute qu'une fois de plus une nouvelle pierre blanche fera date en ce samedi 20 juin, fête de la musique.

Prenez date ; vous êtes attendus nombreux pour faire la fête ce soir là !

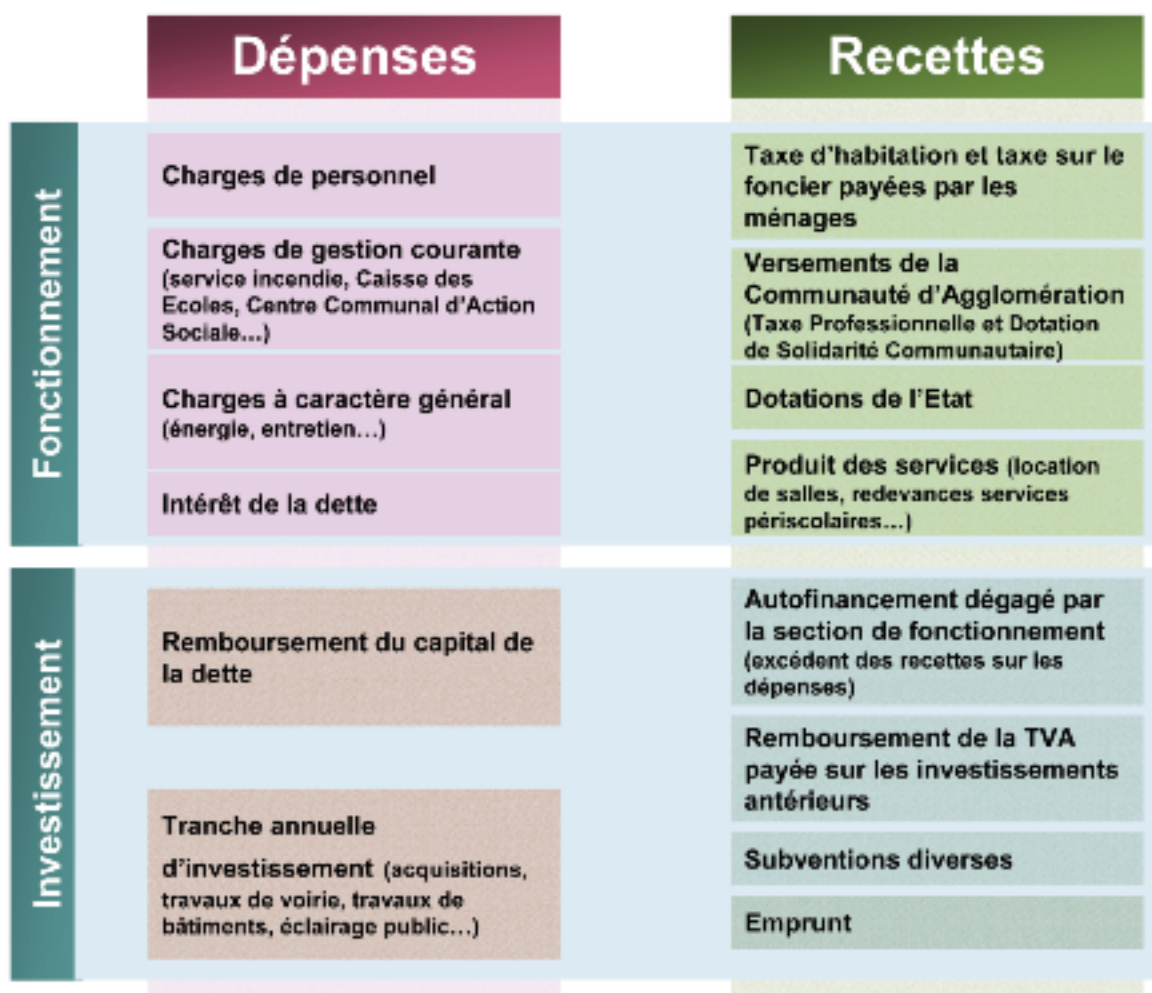
La devise de la banda « Lous Berrètes » : « Amitié, bonne humeur, musique à toute heure ». Venez la vérifier, vous ne le regretterez pas !

Le vote du budget pour l'exercice 2009 s'inscrit dans un contexte économique et politique particulier. Les décisions prises au niveau de l'Etat impactent inéluctablement les budgets locaux et, par conséquent, les actions des élus. Malgré cela, la Municipalité a élaboré un budget rigoureux avec des investissements soutenus et une fiscalité maîtrisée.

Qu'est-ce qu'un budget ?

Le budget est l'acte politique par excellence. Il traduit les ambitions et projets de la Municipalité pour l'année à venir. Il s'agit donc d'un **acte de prévision** : le Conseil Municipal prévoit l'ensemble des recettes et des dépenses pour le fonctionnement et l'investissement. Le budget est également un **acte d'autorisation** : il autorise le Maire à engager les dépenses dans la limite des crédits votés et à percevoir les recettes également déterminées par le Conseil Municipal.

Le budget est divisé en deux sections : le fonctionnement et l'investissement. La **section de fonctionnement** retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. Par exemple : les frais de personnel, d'énergie, d'entretien... Quant à la **section d'investissement**, elle est par nature celle qui a vocation à modifier ou à développer le patrimoine de la collectivité. Schématiquement, un budget communal se compose de la façon suivante :



Le budget de la Commune d'AUREILHAN

Le budget primitif de l'exercice 2009, y compris les opérations d'ordre (1), s'élève à 8 312 684 € répartis comme suit :

Section de fonctionnement
5 217 941 €

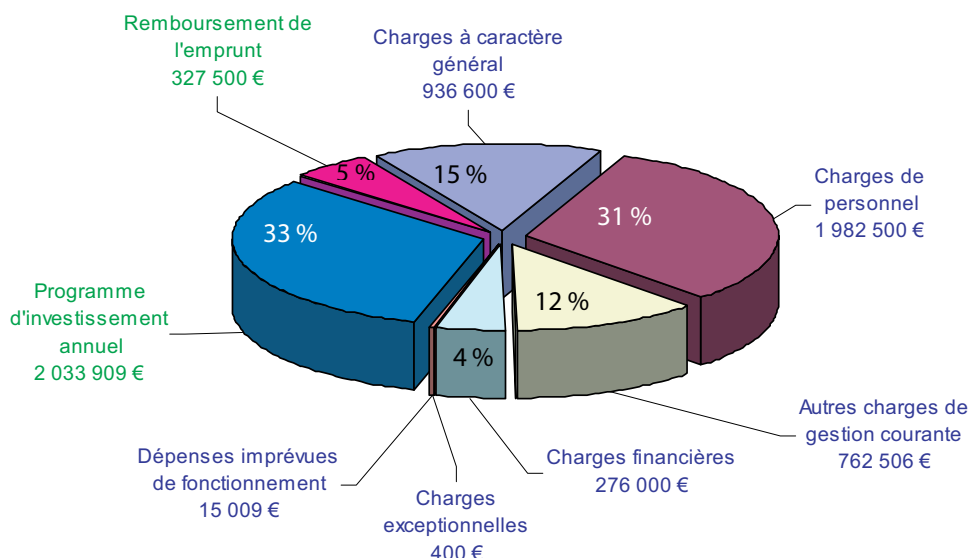
Section d'investissement
3 094 743 €

(1) Les opérations d'ordre sont de simples écritures comptables. Elles n'entraînent pas de mouvement de trésorerie. Il peut s'agir d'opérations de valorisation de travaux effectués par les agents des ateliers municipaux, du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour dégager l'autofinancement...

Vue d'ensemble du budget

REPARTITION DES DEPENSES REELLES TOTALES, hors opérations d'ordre **6 334 424 €**

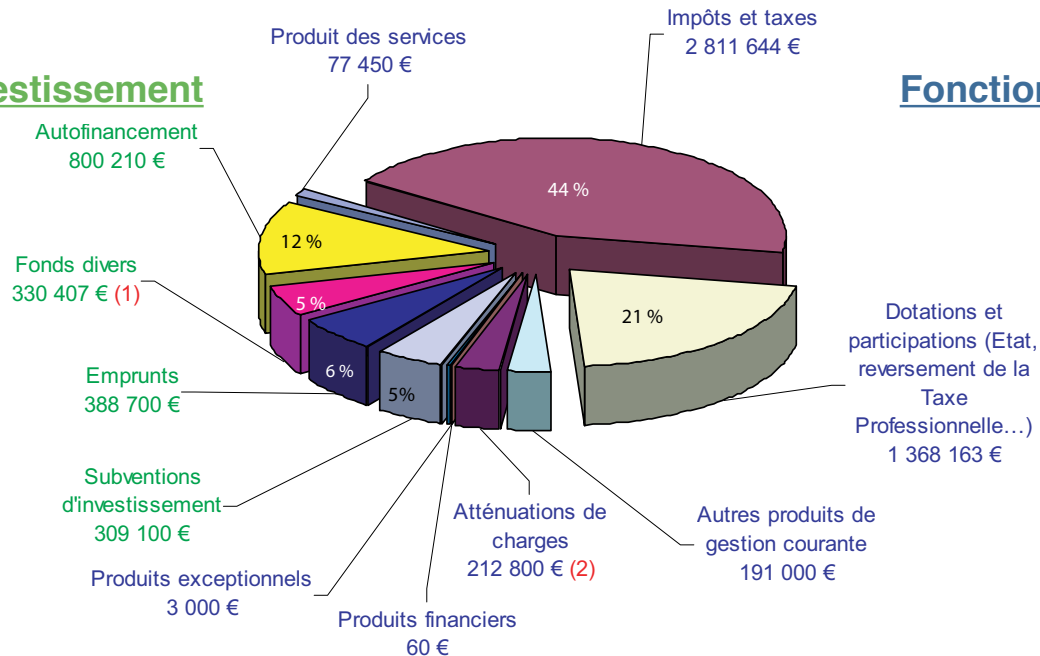
Investissement



Fonctionnement

REPARTITION DES RECETTES REELLES TOTALES, hors opérations d'ordre **6 492 534 €**

Investissement



Fonctionnement

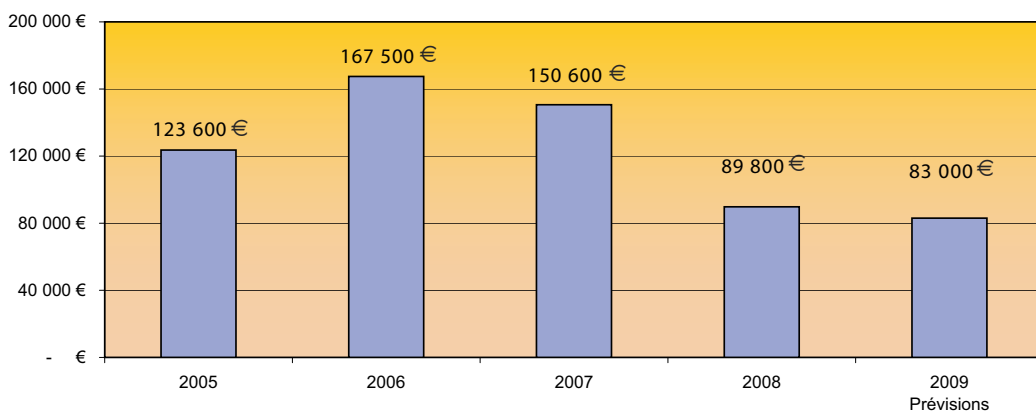
(1) Taxe Locale d'équipement et remboursement de la TVA

(2) Remboursement de la rémunération du personnel en congé accident du travail et maladie

Le budget voté pour l'exercice 2009 est **maîtrisé**, les dépenses de fonctionnement n'augmentant que de 3,16 % par rapport à l'exercice précédent. Il faut savoir que la Municipalité doit faire face à la **diminution notable de certaines recettes**, telles que la taxe additionnelle aux droits de mutation (taxe sur les transactions mobilières et immobilières correspondant à un pourcentage du montant de la vente). Le produit attendu est en effet de moitié inférieur à celui voté en 2008 (160 000 € escomptés en 2008 mais seulement 89 800 € perçus ; 83 000 € votés en 2009). La Municipalité est également confrontée à la quasi stagnation des dotations (de l'Etat mais également de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes).

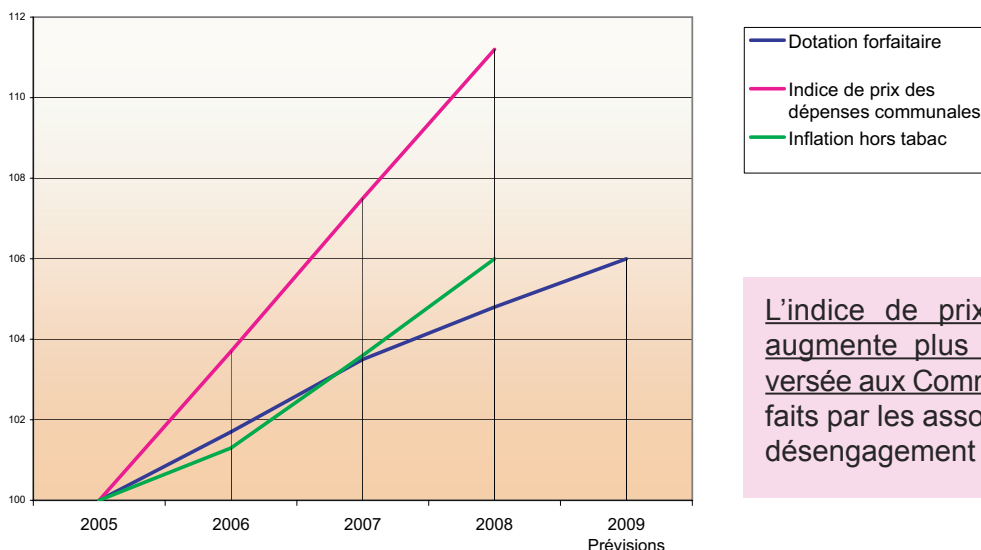
...Evolution de certaines ressources...

LA TAXE ADDITIONNELLE SUR LES DROITS DE MUTATION



La Commune subit les effets néfastes de la crise. Moins il y a de transactions immobilières (vente de logements, création de lotissements), moins la commune perçoit de recette relative aux droits de mutation. Le manque à gagner en 2008 par rapport à 2006 équivaut quasiment à 4 points de fiscalité des ménages.

LA DOTATION FORFAITAIRE, VERSÉE PAR L'ETAT (EN BASE 100 : L'ANNÉE 2005)



L'indice de prix des dépenses communales augmente plus vite que la dotation de l'Etat versée aux Communes. Il s'agit d'un des constats faits par les associations d'élus, qui contribue au désengagement de l'Etat.

... Les finances locales et le principe de péréquation (confer édito du Maire)...

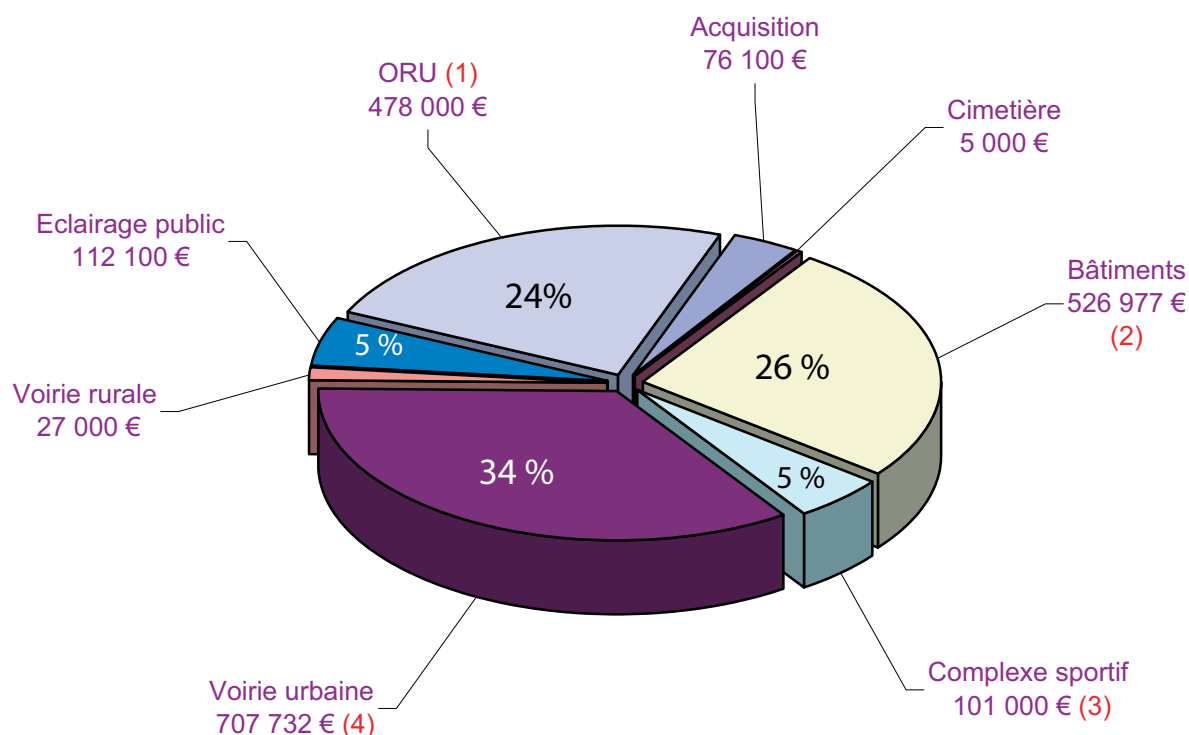
La péréquation, mécanisme de redistribution des richesses visant à réduire les inégalités entre collectivités, est un principe qui irrigue, en théorie, le droit des finances publiques. Consacré dans la Constitution, il reste néanmoins en pratique difficilement mis en œuvre. C'est le constat que la Municipalité a pu malheureusement faire en comparant ses dotations dites de péréquation avec celles perçues par d'autres Communes. Par exemple, la Commune de **FONBEAUZARD**, en Haute-Garonne, **2 800 habitants**, a perçu, en 2008, **240 000 €** au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire versée par la Communauté Urbaine du Grand Toulouse. **AUREILHAN**, **plus de 7 700 habitants**, n'a perçu « que » **93 000 €** de la part de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes...

...Comparaison des données financières 2008 des Communes les plus importantes du Département...

COMMUNE	POPULATION	TAXE D'HABITATION (TH) payée par les contribuables en euros	FONCIER BATI (FB) payé par les contribuables en euros	SOMME TH + FB en euros	IMPOT par habitant en euros	DOTATION TOTALE de l'Etat en euros	DOTATION par habitant en euros
TARBES	50 169	9 956 250	11 842 949	21 799 199	434,52	14 336 629	285,77
LOURDES	15 939	2 413 210	3 463 243	5 876 453	368,68	8 046 806	504,85
BAGNERES DE BIGORRE	11 141	2 463 424	2 260 843	4 724 267	424,04	2 940 172	263,91
AUREILHAN	7 723	933 133	1 029 310	1 962 443	254,10	1 230 019	159,27
LANNEMEZAN	6 553	1 192 930	1 026 016	2 218 946	338,62	1 984 641	302,86
VIC-EN-BIGORRE	5 374	558 966	789 924	1 348 890	251,00	1 063 750	197,94

Il s'agit également d'un budget efficace puisque plus de 2 millions d'euros seront consacrés à l'équipement de la Commune, soit le tiers des dépenses totales.

Zoom sur....le programme annuel d'investissement 2009



(1) Opération de Renouvellement Urbain du Bout du Pont

(2) Dont 437 000 € pour les écoles publiques

(3) Dont 85 000 € pour le club house de l'ASCA tennis

(4) Dont 150 000 € pour le chemin du Roy ; 120 000 € pour le chemin des Alouettes ; 73 000 € pour la réfection des trottoirs ; et 60 000 € pour la place Florence.

Deux investissements majeurs vont débiter en 2009 :

- l'opération de renouvellement urbain (ORU) du Bout du Pont
- l'extension et la rénovation de l'école maternelle Marcel Pagnol (270 000 € inclus dans le poste « Bâtiments »).

Suite à l'audit énergétique et acoustique réalisé, les travaux de réhabilitation thermique et phonique devraient débiter dans les écoles Joliot-Curie et Lamartine.

Par ailleurs, la Municipalité va poursuivre les travaux d'aménagement et de réfection de voirie. Une partie des crédits a déjà été employée lors du programme de réfection des trottoirs et de la campagne hivernale de points à temps (rebouchage des trous).

LA FISCALITE

Les contributions directes des ménages représentent une ressource importante pour les collectivités locales. La Municipalité veille toutefois à ce que la pression fiscale reste raisonnable.

Ces contributions directes sont constituées de :

- la **taxe d'habitation**, due par toute personne (locataire ou propriétaire) occupant un logement au 1^{er} janvier de l'année N ;
- des **taxes foncières**, dues par les propriétaires : taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties.

La formule de calcul de chaque impôt est identique : **une base X un taux**. La base est déterminée par l'administration

fiscale. La Commune ne dispose d'aucune marge de manœuvre. En revanche, les taux sont votés par l'Assemblée délibérante, qui dispose en conséquence d'une certaine liberté.

La détermination du produit fiscal « nécessaire »

Les contributions directes des ménages sont comptabilisées dans la section fonctionnement du budget. Après avoir procédé à des arbitrages puis évalué les charges (charges de personnel, charges de gestion courante, énergie, entretien...) et les ressources hors impôts et taxes de cette section, la Municipalité détermine le produit fiscal nécessaire pour équilibrer recettes et dépenses.

Estimation des dépenses TOTALES de fonctionnement	5 917 241 €
Estimation des recettes TOTALES de fonctionnement HORS IMPÔTS ET TAXES	- 2 406 297 €
Pour équilibrer les recettes de fonctionnement, le chapitre "Impôts et Taxes" doit s'élever à :	≈ 2 800 000 €
Évaluation des dotations et participations diverses	- 500 000 €
Montant de l'impôt nécessaire à l'équilibre global du budget	≈ 2 300 000 €

Or, le produit fiscal à taux constant (c'est-à-dire le produit que l'on obtiendrait si l'on appliquait aux bases valorisées de 2009 les taux de 2008), ne serait que de 2 083 937 €. En conséquence, une hausse de 200 000 € du produit fiscal est nécessaire pour équilibrer le budget.

	TAUX D'AUREILHAN		Taux moyen 2008 des communes des Hautes-Pyrénées	Taux moyen national observé en 2008
	2008	2009		
Taxe d'habitation	9,79%	11,80%	11,85%	14,48%
Taxe sur le foncier bâti	16,97%	16,97%	17,55%	18,60%

Le vote des taux

A cette fin, l'Assemblée délibérante a voté une augmentation du taux de la taxe d'habitation. Toutefois, la Municipalité souhaite contenir l'effort fiscal des ménages. Les taux aureilhanais étaient en 2008 inférieurs aux taux moyens départementaux (moyenne des taux constatés dans les communes des Hautes-Pyrénées) ; **ils le resteront en 2009.**

Pourquoi les élus ont-ils choisi de faire porter l'effort fiscal sur la taxe d'habitation ? Il s'agit de l'impôt qui bénéficie le plus d'abattements, d'exonérations et de dégrèvements, compensés par l'Etat. Dès lors, cette augmentation pénalise moins ou peu les foyers aux revenus modestes.

La comparaison des taux d'AUREILHAN avec ceux votés par les Communes les plus importantes de notre département permet de situer la Commune dans l'espace (il s'agit des taux votés en 2008) :

TAUX D'IMPOSITION des ménages 2008		
Communes	Taxe d'habitation	Taxe sur le foncier bâti
TARBES	19,77%	26,49%
LOURDES	10,87%	16,07%
BAGNERES	20,36%	21,57%
AUREILHAN	9,79%	16,97%
LANNEMEZAN	16,54%	18,78%

AUGMENTATION DES IMPOTS : + 9, 57%

Malheureusement, ce que nous avions prédit en 2008 vient de se confirmer. Cette année les impôts locaux et principalement la taxe d'habitation vont **augmenter de 9,57%**.

Depuis son élection, Monsieur le Maire, n'a eu de cesse de comparer le budget de notre commune à celui d'une équipe de PRO D2, ce discours récurrent n'avait pour but que de nous préparer à une augmentation plus que substantielle de nos impôts.

En effet la majorité municipale dans son ensemble a voté cette augmentation démesurée. Les élus communistes représentant, comme ils le prétendent, les classes populaires n'ont rien trouvé à y redire et ont approuvé ces taux.

L'accroissement des charges de personnel a été l'un des arguments de Monsieur le Maire !!! Malheureusement aucune augmentation salariale, notable, à signaler pour les employés municipaux, simplement le glissement technicité vieillesse qui se revalorise de manière systématique tous les ans, et donc sans influence sur l'envolée fiscale.

Autre argument de Monsieur le Maire pour se justifier : le désengagement de l'état.

Surprenant, alors que la dotation globale de fonctionnement a légèrement augmenté, et que nous percevons, encore cette année, à titre exceptionnel, une dotation nationale de péréquation pour un montant de **178 102 euros**.

Pour faire passer cette douloureuse pilule, Monsieur le Maire se plaint d'administrer une commune défavorisée, et tente la comparaison avec des villes comme Lourdes ou Lannemezan dont le budget, les structures et le tissu économique ne sont pas susceptibles d'être comparés avec les nôtres.

Il nous manque des recettes, se lamente Monsieur le Maire, mais les difficultés de financement actuelles ne sont que le résultat d'une politique, dont il est l'héritier et qu'il a toujours soutenue, sans ambition ni perspective.

Nous n'acceptons pas l'argument qu'il avance selon lequel « AUREILHAN n'avait pas d'attrait objectif pour que des entreprises s'y implantent », nous dirons plutôt qu'historiquement rien n'a été fait pour favoriser leur implantation.

Le choix de laisser s'endormir AUREILHAN en cité dortoir n'était certainement pas le bon.

En cette période où nombre de nos concitoyens sont touchés de plein

fouet par une baisse de leur pouvoir d'achat, il ne fallait pas rajouter de la crise à la crise en surtaxant les foyers aureilhanais.

Bien sur pour ne pas pénaliser l'investissement et les entreprises locales, il convient de maintenir le budget d'investissement en mesurant toutefois les dépenses, quitte à repousser certains projets dont le caractère n'est ni prioritaire ni urgent.

Une maîtrise plus conséquente du budget de fonctionnement. (**10 points de fiscalité** équivalent à peu près à **200 000 euros**) et notamment sur le projet REHABITAT qui prévoit seulement **80 000 euros** de travaux d'espaces publics pour un investissement communal de **179 437 euros**, nous apparaissait nécessaire.

Les pistes d'économie et de maîtrise du budget sont nombreuses, c'est la raison pour laquelle notre groupe a voté **contre** cette augmentation démesurée des impôts locaux.

De toutes ces erreurs nous allons, collectivement, en payer le prix !

CONTRE LE BARRAGE DE L'OUSSE

Dès l'apparition du projet en 1998, notre groupe s'était prononcé d'emblée, contre cette réalisation, qui compromettra l'avenir des exploitations agricoles sur notre commune avec une perte d'emploi, non négligeable, pour 20 personnes. Nous marchons à reculons, au lieu de créer nous supprimons.

De plus ce projet entrainera de nombreuses nuisances, un paysage désertique en période estivale, s'ajoutent à tout cela les risques sismiques, et nous n'osons penser aux risques d'inondations dramatiques pour les plus proches habitations situées à 500 mètres, le tout couronné par un coût de réalisation pharaonique.

Ce projet qui ressurgit aujourd'hui est néfaste pour notre avenir et notre cadre de vie!

Mobilisons nous contre le barrage de l'Ousse.

Nous restons bien sur à votre disposition, vous pouvez nous contacter au : 06.11.01.65.35

Annie AGUADO
André BOYRIE

Françoise MAZOUÉ
Jean-Marc LACABANNE

Conseillers Municipaux d'opposition
Groupe Aureilhan CHANGEMENT

Une autre fiscalité est nécessaire

C'est un constat quasi général dans toutes les collectivités territoriales, les impôts locaux seront en hausse pour cette année 2009 qui voit en plus la crise du système capitaliste s'installer durablement.

Alors que le pouvoir d'achat des ménages est en baisse depuis de nombreuses années, cette hausse des impôts sera donc particulièrement néfaste à chacun d'entre nous et en premier lieu aux ménages les plus modestes.

Cette situation fiscale est l'aboutissement de mesures prises par le gouvernement actuel de Sarkozy-Fillon : par exemple, 834 foyers fiscaux les plus aisés viennent de recevoir chacun un remboursement de 368 261 euros au titre du "bouclier fiscal" instauré par la loi TEPA. Soit au total, plus de 307 millions d'euros. Et dans le cadre, cette fois, du "paquet fiscal" ce sont 10 milliards par an, depuis 2007, qui ont été servis au plus riches.

A lui seul, cet exemple illustre et résume la politique libérale de N. Sarkozy qui profite aux plus riches et accroît la fragilité de tous les autres mais aussi des collectivités locales comme Aureilhan par un désengagement financier de l'État.

8 Dans cette logique funeste, ce sont donc les moins aisés qui doivent "éponger" le manque de recettes mais aussi "payer" la



crise du système capitaliste parce que les nantis de ce monde ont voulu "toujours plus" de "cash".

Sous peine de s'enfoncer un peu plus dans la misère sociale, une autre fiscalité doit être revendiquée fermement. Elle doit s'appuyer sur la justice sociale et mettre en place un véritable impôt progressif sur le revenu selon le principe, né à la Révolution Française : **"une contribution commune doit être également répartie entre tous les citoyens en raison de leurs facultés"** (Art. 13 & 14. Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen). Dans ce même sens, les impôts locaux doivent être également régis, ce qui n'est pas aussi le cas aujourd'hui.

Dès lors, au travers de cette question à résoudre, concernant la fiscalité, il s'agit bien de construire **"un nouveau monde, respectueux des individus, de l'environnement et promoteur de vraies valeurs"** comme le souhaite Y. Boubée, maire d'Aureilhan (BM janvier 2009).

Mais cela ne doit pas se cantonner uniquement à un souhait de nouvel an. À notre échelle communale, en effet, nous pouvons enclencher une dynamique dans ce sens par la mobilisation de tous et de nouvelles pratiques collectives, transparentes et démocratiques.

Oui, nous le pouvons !

Jacques Lapalisse & Audrey Mauhourat, conseillers municipaux d'Aureilhan

Le 20 avril 2009.

**Le 29 avril dernier, le Conseil Municipal a refusé à l'unanimité
le projet de barrage de l'Ousse.**

Le groupe majoritaire a estimé que cette décision d'une importance toute particulière méritait d'être en exergue et un extrait de la délibération afférente vous est proposé dans cette page.

Exposé du Maire : Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE 2010-2015) est soumis à la consultation des institutionnels jusqu'au 11 mai 2009. Les projets d'intérêt général du bassin Adour-Garonne sont pré-identifiés à la page 37 de l'annexe 3 de l'additif au dossier de consultation et du SDAGE et de son plan de mesures ; la retenue de l'Ousse y est mentionnée. Elle s'étendrait sur le territoire des communes d'Aureilhan, de Boulou et d'Orleix.

Or, l'Agenda 21 de la Communauté d'Agglomération mentionne cette retenue comme « menace ». Le risque est, en effet, pour le barrage de l'Ousse d'alimenter le « cercle vicieux » qui voit l'augmentation des réserves en eau entraîner de nouveaux besoins, eux-mêmes nécessitant de nouvelles réserves, etc... C'est d'ailleurs, une des raisons pour laquelle la loi sur l'eau parle de « volumes prélevables » en adaptant les prélèvements à la ressource et non le contraire.

Ce projet, qui n'avait pas été reconnu d'utilité publique en 1998, est de nouveau relancé par l'Institution Adour. 11 ans après, il ne se justifie toujours pas, et ce pour plusieurs raisons :

- cette retenue, située sur un territoire périurbain, démantèlerait 24 exploitations (dont 11 professionnels) agricoles performantes locales, exemplaires d'un mode de développement raisonnable, déjà « victimes » d'une forte pression foncière. 20 emplois seraient menacés et/ou supprimés.
- la vallée de l'Ousse est plate, avec des versants à faible pente. L'effet noyant serait ici beaucoup plus important qu'ailleurs : 5 millions de m³ d'eau seraient retenus sur 115 hectares (dont 80 % sont cultivés) quand 11 millions de m³ d'eau sont retenus sur 110 hectares à l'Arrêt-Darré, par exemple.
- compte-tenu de ce relief peu adapté à un tel ouvrage, la réalisation de ce projet serait particulièrement dispendieuse pour les deniers publics. Une juste indemnisation des agriculteurs travaillant sur le site majorerait également fortement le coût global de ce barrage.
- le site subirait une dévalorisation en termes paysager et environnemental, plus particulièrement en période de marnage, altérant définitivement la qualité de vie des habitants de l'agglomération.
- la zone de la retenue étant classée en zone Ib de sismicité, constitue un mauvais choix.
- ce barrage, mitoyen des limites urbanisées de l'agglomération et consommateur de 115 hectares –soit l'équivalent d'une ZAC supplémentaire !- se ferait sans retombée positive économique et sociale, ce qui reviendrait à affaiblir notre territoire.

Une bonne gouvernance de la problématique de l'eau, appliquée à la thématique agricole en particulier, exige aujourd'hui de réduire la monoculture et de développer des cultures diversifiées et moins gourmandes en eau, comme le préconise les orientations fondamentales du SDAGE, notamment en page 26.

Vote :

**Considérant l'évolution actuelle de la réflexion sur l'utilité de ce barrage dans les années à venir,
Considérant que le choix du site fait l'objet de critiques sérieuses et recevables que nous partageons
pour les raisons évoquées ci-dessus,
Après en avoir délibéré,**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse avec la plus grande fermeté ce projet de barrage :

- **dévastateur pour une agriculture périurbaine de qualité,**
- **contraire à un mode de développement raisonné,**
- **particulièrement onéreux pour les deniers publics,**
- **totalelement inapproprié à un kilomètre de la 2^{ème} agglomération de Midi-Pyrénées.**
- **potentiellement dangereux, au vu du risque sismique, pour les populations de l'aval.**

Opération de Renouvellement Urbain du Bout du Pont

Initié en 2002 par le Député des Hautes-Pyrénées Jean GLAVANY, alors Président du Grand Tarbes, l'aménagement public prévu dans le cadre de la réhabilitation du quartier du Bout du Pont est en cours de réalisation. Il sera réalisé en deux tranches distinctes afin de pénaliser le moins possible l'activité économique du quartier.

La première tranche, qui vient de commencer et qui devrait s'achever en novembre 2009, est décomposée en 7 phases (voir plan de phasage des travaux). La seconde tranche correspond à la partie colorée en jaune du plan. Elle débutera à partir du mois de janvier 2010 et nous ne manquerons pas de vous la présenter à cette occasion.

Déroulement des travaux de la première tranche

**Dates données à titre indicatif*

Phase 1, achevée le 29 mai

Aménagement d'un parking de 37 places
Enfouissement des réseaux à l'avenue des Sports

Phase 2, du 2 au 22 juin

Aménagement de la rue Pasteur et de 12 places
de stationnement

Phase 3, du 22 juin au 6 juillet

Aménagement d'un parking de 12 places

Phase 4A, du 6 juillet au 14 août

Aménagement de la placette

Phase 4B, du 14 août au 11 septembre

Aménagement de l'avenue des Sports

Phase 5, du 14 septembre au 5 octobre

Aménagement de la rue du XI Novembre

Phase 6, 1 mois

Plantations et espaces verts

Placette située à l'ouest de l'Avenue des Sports, partie comprise entre la voie ferrée et l'Avenue du XI Novembre



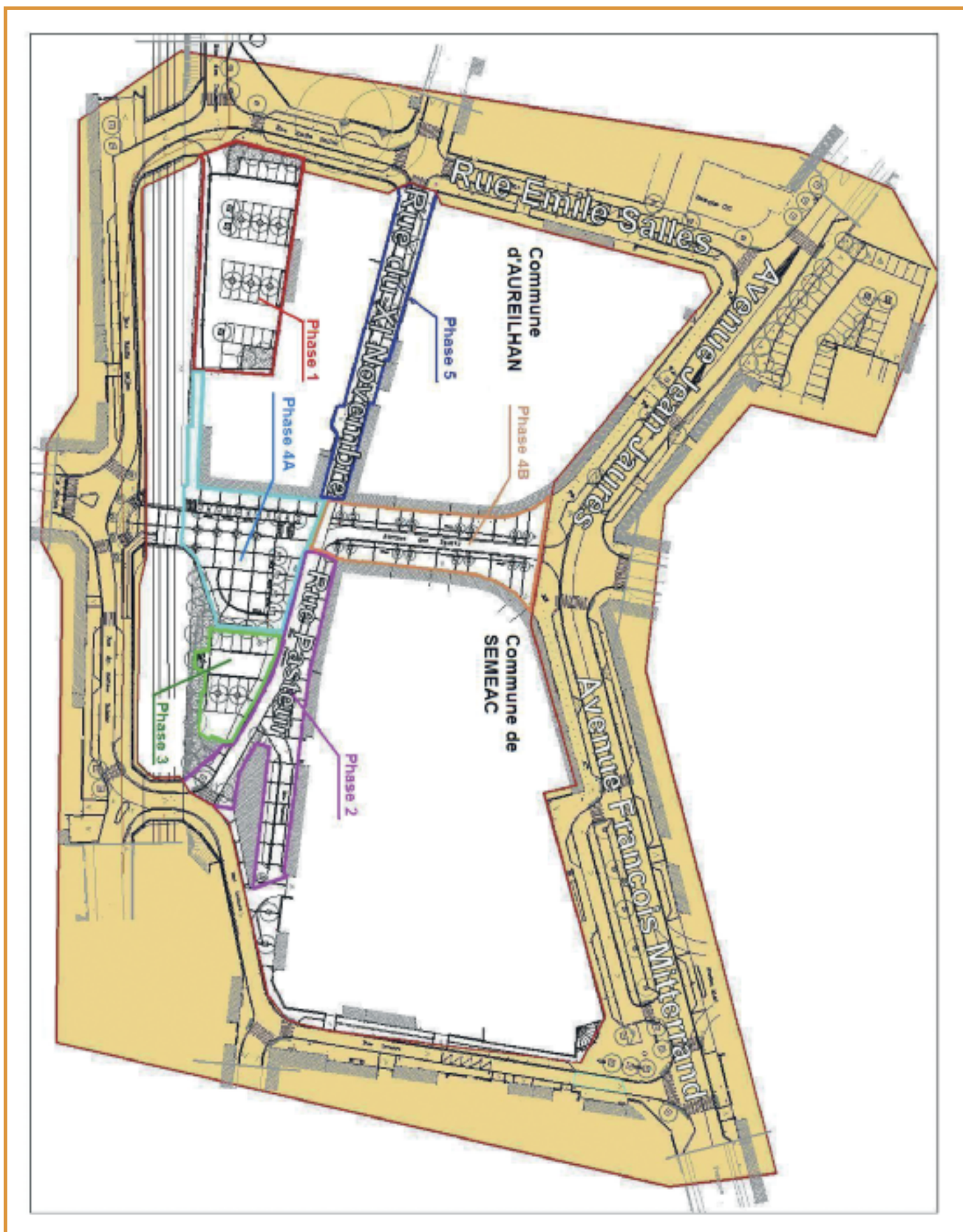
Une des idées fortes du programme de réhabilitation concerne la placette commune aux deux villes d'AUREILHAN et de SEMEAC (phase 4 A). Afin de rendre plus attrayant le passage piétonnier sous la voie ferrée, un reprofilage complet de cette placette sera réalisé afin de donner une continuité visuelle entre les parties « Est » et « Ouest » du secteur.

Nous vous proposons une projection de cette nouvelle réalisation.

Vue de la placette depuis la voie ferrée



Enfin, la disparition, tant attendue, du «portique» situé sur l'avenue des Sports devrait s'effectuer au mois de juillet lors de la réalisation de la phase 4 B.



Le conseil municipal a décidé

Le 3 mars 2009

- D'approuver les comptes administratifs de l'année 2008.

Le 30 mars 2009

- De voter les taxes locales et d'approuver le budget de l'exercice 2009.

Le Relais Assistantes Maternelles Programme des activités du troisième trimestre

Le Relais Assistantes Maternelles (RAM), regroupant les communes d'AUREILHAN et de SEMEAC, permet de mettre en relation les parents et les assistantes maternelles agréées indépendantes. Ces assistantes maternelles offrent la possibilité d'accueillir des enfants dont les parents ont des horaires de travail normaux ou particuliers (avant 7h ou après 19h, les week-end et jours fériés).

Le RAM organise en outre des temps de rencontres entre assistantes maternelles, des activités d'éveil gratuites pour les jeunes enfants qu'elles accompagnent.

Voici le programme des activités organisées pour ce troisième trimestre :

JUIN 2009

Lundi 22 juin Gommettes
Mardi 23 juin Porte-photo (séance 2)
Jedi 25 juin L'atelier jeux d'eau
Lundi 29 juin Loto sonore
Mardi 30 juin Manipulation de sable

JUILLET 2009

Jedi 2 juillet Peinture à doigts	Lundi 13 juillet Manipulation de sable	Jedi 23 juillet Séances diapositives
Vendredi 3 juillet Petits jeux d'encastremets	Mardi 14 juillet Férié	Vendredi 24 juillet Découverte du livre
Lundi 6 juillet Atelier cuisine	Jedi 16 juillet "Fleur sur tige" (séance 2)	Lundi 27 juillet Magnet pense- bête: décor marin (séance 2)
Mardi 7 juillet Loto sonore	Vendredi 17 juillet Motricité et piscine à balles	Mardi 28 juillet Découverte du livre
Jedi 9 juillet "Fleur sur tige" (séance 1)	Lundi 20 juillet Magnet pense- bête: décor marin (séance 1)	Jedi 30 juillet Motricité et piscine à balles
Vendredi 10 juillet Gommettes	Mardi 21 juillet Peinture à doigts	Vendredi 31 juillet L'atelier jeux d'eau

SEPTEMBRE 2009

Jedi 3 septembre Gommettes	Lundi 14 septembre L'atelier jeux d'eau	Jedi 24 septembre Loto sonore
Vendredi 4 septembre Séances diapositives	Mardi 15 septembre Petits jeux d'encastremets	Vendredi 25 septembre Atelier d'éveil musical avec V.Palustran
Lundi 7 septembre Atelier cuisine	Jedi 17 septembre Peinture à doigts	Lundi 28 septembre Petits jeux d'encastremets
Mardi 8 septembre Motricité et piscine à balles	Vendredi 18 septembre Pot à crayons (séance 2)	Mardi 29 septembre Découverte du livre
Jedi 10 septembre Manipulation de sable	Lundi 21 septembre Découverte du livre	
Vendredi 11 septembre Pot à crayons (séance 1)	Mardi 22 septembre Séances diapositives	

Le RAM sera fermé du lundi 3 août 2009 au jeudi 3 septembre 2009. Pour tout renseignement, contactez **Astrid MONIER**, animatrice du Relais Assistantes Maternelles au : 05 62 37 81 69

Relais Assistantes Maternelles, "La Maison à Malices", 30 rue Victor Hugo, 65600 SEMEAC